

**RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 2 mars 2018**

La Commune **renonce à son droit de préemption** parcelle cadastrée AA n°38 sise au 10 rue du Maine.

**Clos des Ecuries** : une somme de 1 000 € sera demandée pour toute réservation de parcelle du Lotissement et conservée par le Notaire dans l'attente de la signature de l'acte de vente.

**Le Conseil Municipal décide de nommer la voie** d'accès au lotissement à partir de la rue du Château : Allée des Trotteurs.

Autorisation est donnée à M. le Maire pour **mettre en vente au plus offrant divers matériels** de la Commune sur le site de Web enchères.

### **Rapport des Commissions**

Commission Enfance, Jeunesse, Vie Sociale : **Conseil municipal des enfants** : les commissions des enfants se sont réunies le 23 février 2018 et ont commencé à mettre en oeuvre leurs projets.

Commission Urbanisme, Agriculture, Cadre de Vie, Agenda 21 : **PLUI** : la réunion du 23 février 2018 a permis à toutes les Communes de se familiariser avec le vocabulaire à utiliser dans le règlement sous la forme de mises en situation sur les différentes zones des Communes.

Commission Vie Associative et Culturelle, Communication : distribution du **Bulletin municipal** semaine 10 ou 11. Décision de principe est donnée pour lancer une **numérotation de toutes les habitations de la Commune** avec La Poste. **Ouverture de la pêche** le 17 mars 2018. **Chasse aux œufs** le samedi 31 mars 2018 de 16H à 18H. Un **panneau d'information sur le lotissement le Clos des Ecuries** est en cours de réalisation.

### **Questions diverses**

Recrutement aux Services Techniques : M. MONCEAU informe que Rémy SUFFISSAIS vient d'intégrer au 1<sup>er</sup> mars l'équipe des services techniques.

Randonnées estivales : la Commune accueillera une randonnée le 24 août 2018 dans le cadre des randonnées estivales proposées par le Syndicat d'Initiative.

Prochaines réunions de Conseil Municipal :  
- le 28 mars 2018 à 20H00  
- le 4 mai 2018 à 20H30  
- le 1<sup>er</sup> juin 2018 à 20H30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.